



CONTRIBUTION POUR UNE
STRATÉGIE DE CRÉATION ET DE
GESTION DES AIRES PROTÉGÉES
EN **GUYANE**

Concepts et analyses cartographiques

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Octobre 2019

CONTRIBUTION POUR UNE STRATÉGIE DE CRÉATION
ET DE GESTION DES AIRES PROTÉGÉES EN GUYANE

Concepts et analyses cartographiques

Document réalisé par le **CSRPN de Guyane**
Portage administratif : **Association Kwata**
Financement : **DEAL Guyane. Service Milieux Naturels**
Biodiversité Sites et Paysages

Comité de pilotage (CSRPN) :

Amandine Bordin
Olivier Brunaux
Olivier Claessens
Élodie Courtois
Maël Dewynter
Kévin Pineau
Benoit de Thoisy
Olivier Tostain

Géomatique, analyses, rédaction & mise en page :

Maël Dewynter
Olivier Tostain

Citation :

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Guyane, 2019.
Contribution pour une stratégie de création et de gestion des aires protégées en
Guyane : Concepts et analyses cartographiques. Octobre 2019. 24 pages.
Rapport non publié.



Avec des données de la base
participative Faune-Guyane

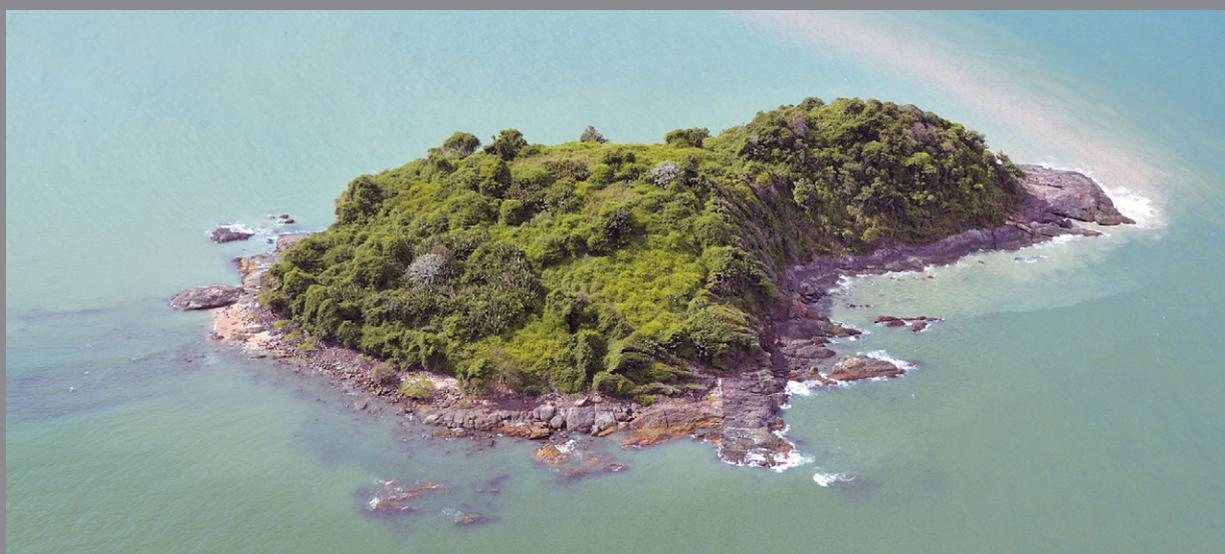


Un nombre considérable d'espèces sont déjà sur la voie de l'extinction, notamment 14 % des oiseaux, 25 % des mammifères et 40 % des amphibiens.

Certains **facteurs clés** qui contribuent à l'extinction des espèces sont la **perte des habitats naturels**, la **pollution**, la **surexploitation**, les **espèces envahissantes** et le **réchauffement climatique**. Ces problèmes sont créés par l'homme : nos activités entraînent le déclin et la disparition d'innombrables espèces, l'**effondrement des écosystèmes** et font peser sur notre avenir un risque insoutenable.

Dans ce contexte mondial, **la Guyane** ne fait plus figure d'exception, même si le relatif bon état des écosystèmes permet encore de se projeter dans l'avenir avec une raisonnable capacité d'anticipation. Pourtant, l'aménagement accéléré des terres en réponse à la forte croissance démographique et aux besoins d'équipements et de développement de filières économiques structurantes qui en résultent fait peser diverses menaces sur les habitants du territoire. L'ancrage culturel des peuples de Guyane aux écosystèmes est fort : les nombreux services fournis par la forêt, la mer, les cours d'eau, concourent à la qualité de vie et cimentent la société. L'exploitation des ressources endogènes ne peut être durable que dans le respect de la fonctionnalité des grands cycles de la vie (eau, air, ..) et le maintien de paysages naturels intègres et vivants. La biodiversité qui en fait la richesse et traduit leur résilience en est le marqueur fondamental. Dans un contexte mondialisé, la gestion de la crise contemporaine du vivant n'est plus du ressort des générations futures, mais bien la nôtre.

Fort de sa connaissance du patrimoine naturel guyanais, le CSRPN souhaite partager par ce travail une analyse de l'état de conservation des écosystèmes naturels et propose une stratégie permettant d'en conserver durablement la fonctionnalité et la diversité biologique. Très synthétique, cette contribution appelle des développements ultérieurs.



Le Malingre, un des rares îlots guyanais, dont la côte rocheuse représente l'habitat d'espèces emblématiques comme le Dauphin de Guyane et le Mérou géant, mais également de nombreux poissons. © Olivier TOSTAIN

POURQUOI LA POPULATION DEVRAIT-ELLE PRENDRE SOIN DE LA BIODIVERSITÉ ET DES AIRES PROTÉGÉES ?

Le déclin rapide et incontrôlé de la biodiversité menace directement la survie de l'humanité car elle se traduit par la perte d'une grande variété de services apportés par la nature, dont nous ne pouvons pas nous passer. Les forêts stockent le carbone et purifient l'air et l'eau, les poissons représentent l'une des principales sources de protéines animales, les composés naturels conduisent à la création de nos médicaments les plus populaires et un tiers de la production alimentaire dépend de pollinisateurs naturels.



Sortie de chasse et de pêche à la nivrée sur la rivière Camopi. © Aurélien BRUSINI / aurelienbrusini.com. 2014.

2020, L'ANNÉE DES PRISES DE DÉCISION

Le président de la République annoncera en 2020 la **stratégie nationale des aires protégées marines et terrestres** de la France à l'occasion du Congrès mondial de la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) organisé par la France en juin 2020.

En **Guyane**, nous proposons de contribuer activement à atteindre les **objectifs internationaux** énoncés par **l'IPBES**, la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques, le "GIEC" de la Biodiversité.

Protéger une part significative des terres et des mers n'est pas une lubie, mais bien **une nécessité** établie sur la base des travaux de milliers de scientifiques. Ce n'est pas une spoliation des terres, mais **une stratégie argumentée** visant à multiplier des **zones sources** pour permettre **aux ressources** de se renouveler. C'est mettre en œuvre **un plan de gestion pour la planète**.

En **Guyane**, les membres du CSRPN, s'appuyant sur les travaux d'un vaste réseau de chercheurs et d'associations, ont une vision très claire des enjeux de conservation. Les solides connaissances acquises ces 30 dernières années en Guyane sur la biodiversité, dans toutes ses composantes - *que ce soit les espèces (avec des découvertes permanentes), les écosystèmes (dont l'évolution est attentivement suivie par l'imagerie satellitaire et sur le terrain) ou encore le climat* - nous permettent de proposer **un plan visant à stabiliser le processus d'érosion de la biodiversité** afin de garantir la **résilience** des écosystèmes.

UN PLAN POUR PROTÉGER AU MOINS **30%** DES TERRES ET DES MERS À L'HORIZON **2030**.

Jour après jour, des preuves scientifiques confirment que le déclin de la biodiversité s'aggrave et deux constats émergent des réflexions de l'IPBES :

1 - il existe un fort consensus scientifique selon lequel les 17% de couverture terrestre et 10% de couverture marine décrits dans l'objectif 11 d'Aichi sont totalement insuffisants si l'objectif est de protéger intégralement la biodiversité ;

2 - bien que les avis divergent quant aux détails de la mise en œuvre d'une stratégie, de nombreux scientifiques ont lancé un appel pour que **30 %** de nos océans et de nos terres soient protégés d'ici **2030** avec l'objectif de garantir **50 % d'ici 2050**. Ces objectifs ont été repris par le Président de la République.

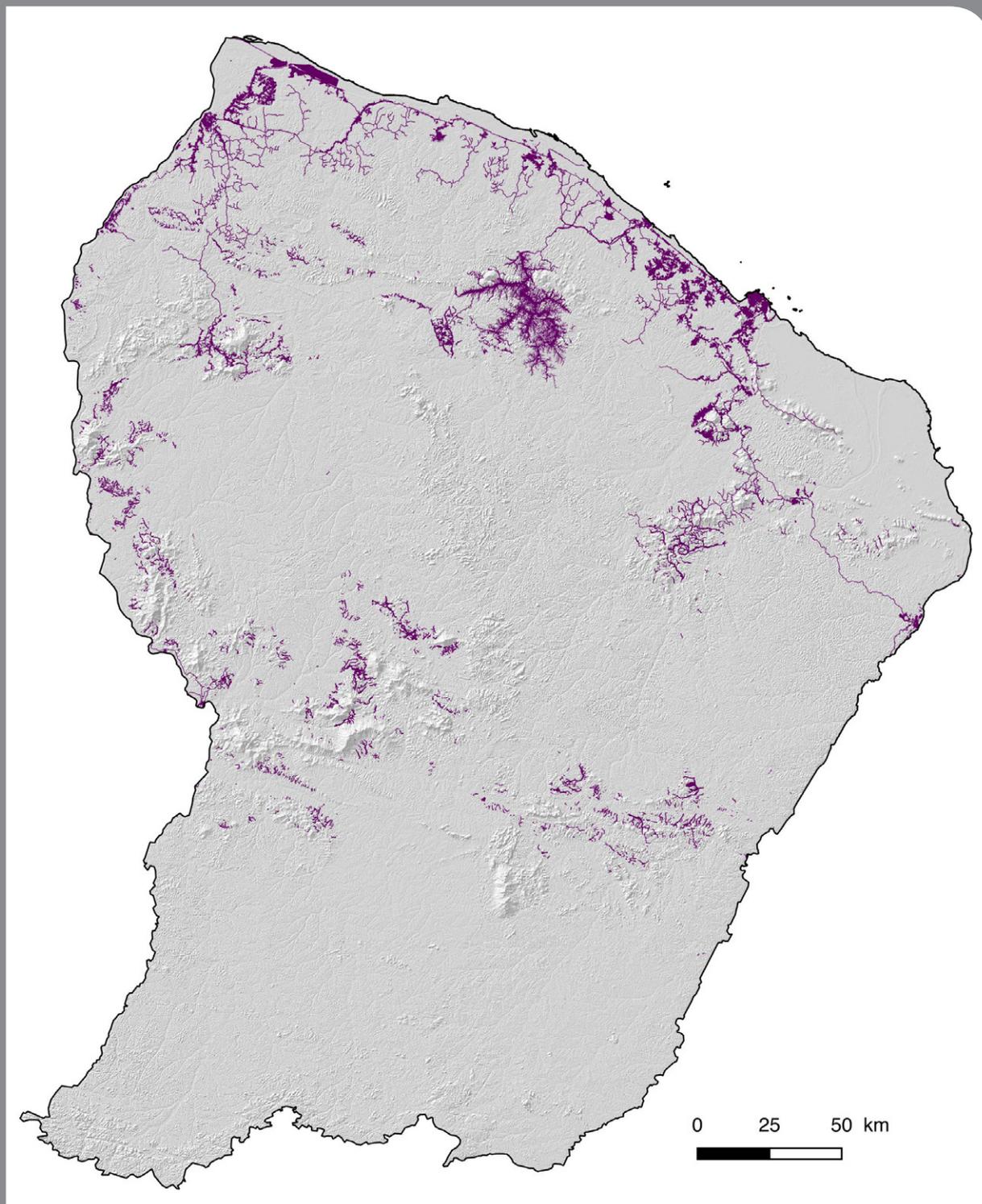
"D'ici 2022, nous porterons à 30 % la part de nos aires marines et terrestres protégées, en pleine naturalité, c'est un renforcement considérable."

Emmanuel Macron, 6 mai 2019



Le réseau de la crique Coswine, un espace d'une grande naturalité, qui fournit des services écosystémiques multiples et indispensables aux portes de la ville de Saint-Laurent. © Olivier TOSTAIN

Carte I : L’empreinte humaine (anthropisation) en Guyane (10/2019)

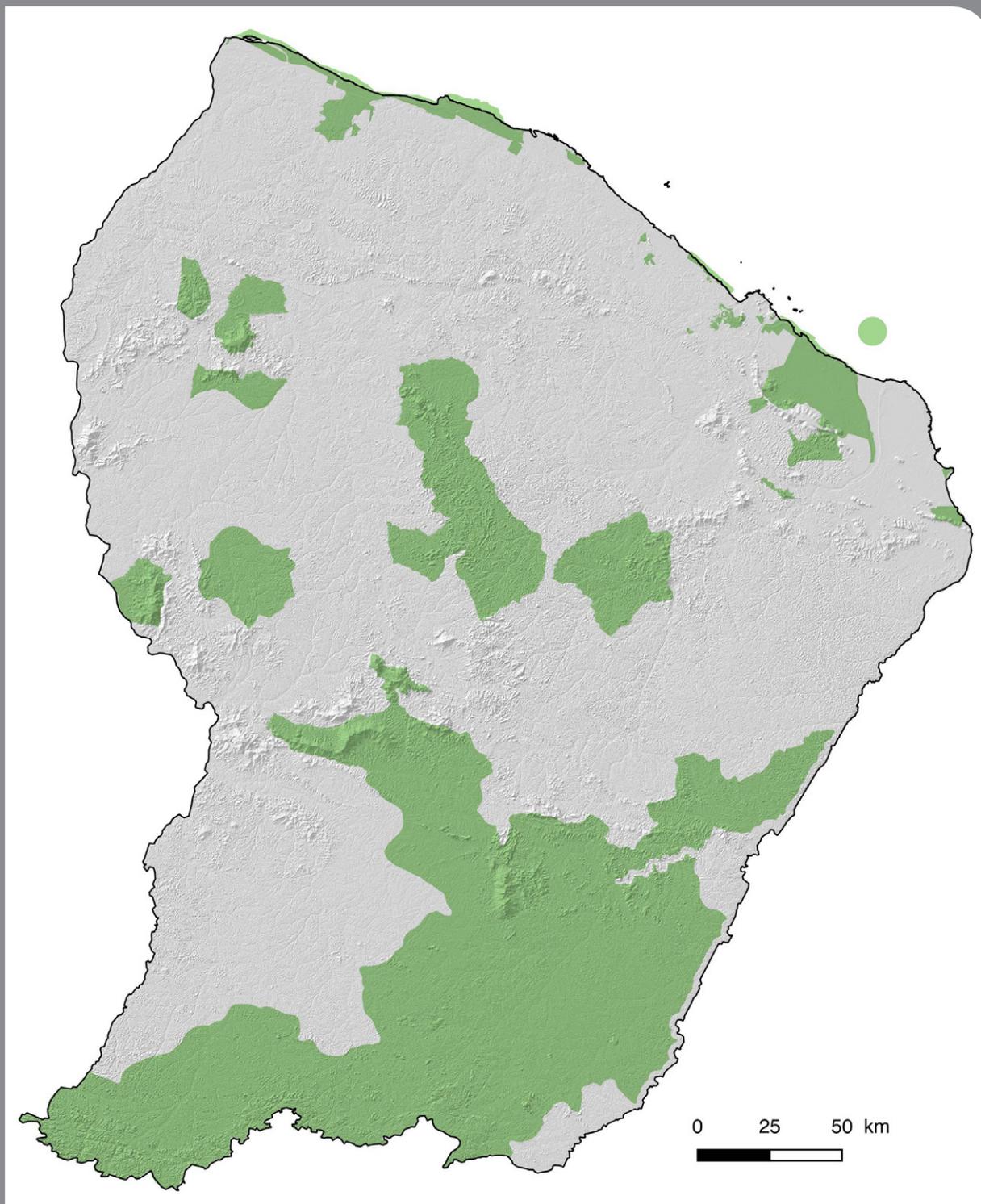


En 2019, en Guyane, les zones anthropisées - c'est-à-dire les sites où les habitats naturels ont été remplacés par des zones artificielles - couvrent une surface de **2 643 km²**, représentant **3 %** de la superficie totale de la Guyane.

Cette **empreinte humaine directe** intègre les secteurs urbains, l'habitat dispersé, les voiries, les zones agricoles, les barrages hydroélectriques et les zones ravagées par l'extraction minière tant légale qu'illégale.

L'impact de la fragmentation des milieux naturels (ie la rupture des continuités écologiques) n'est pas pris en compte dans cette carte.

Carte 2 : Le réseau des espaces protégés en Guyane (10/2019)

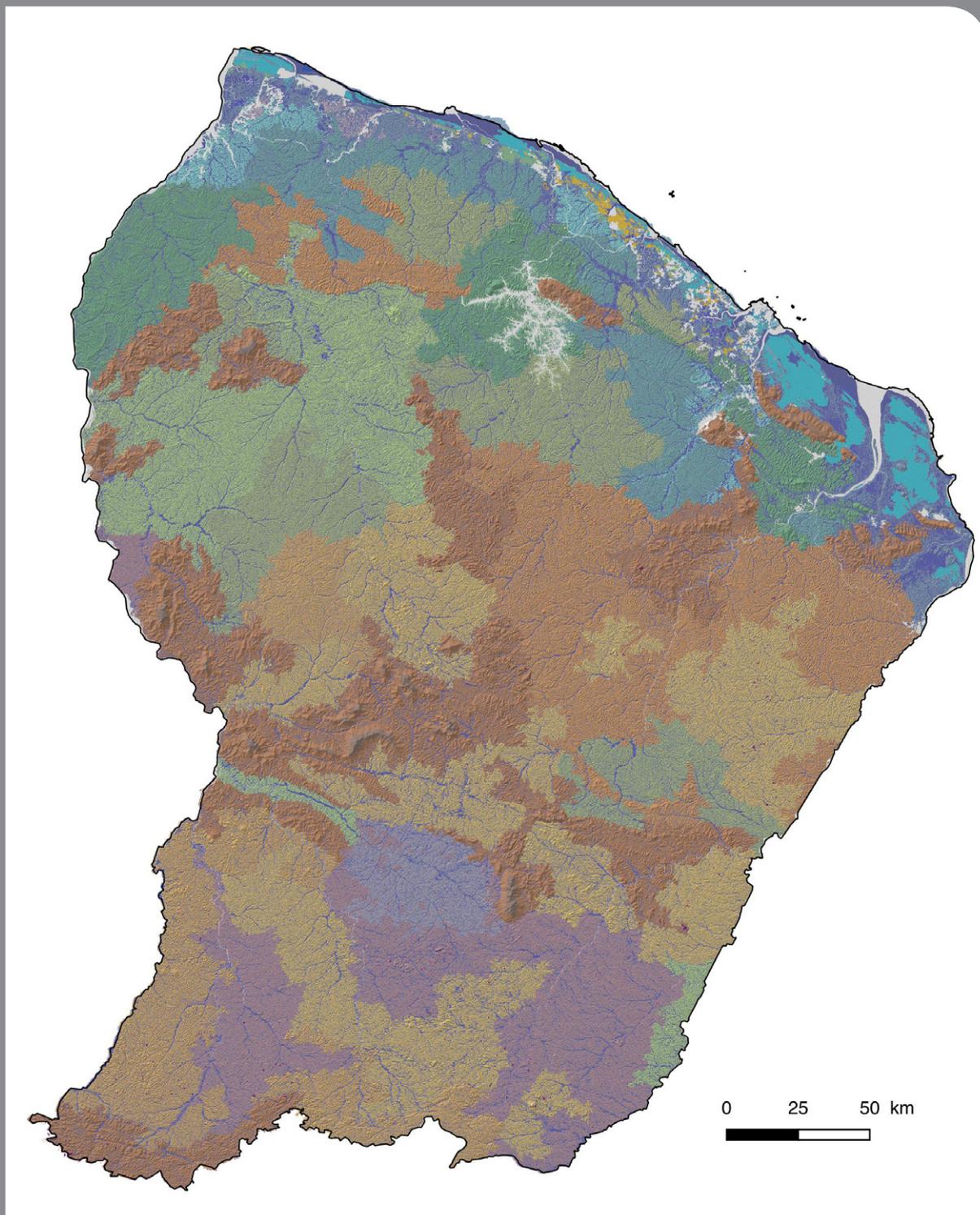


En 2019, le réseau des aires protégées* en Guyane couvre une surface de **25 224 km²**, représentant **30 %** de la superficie totale de la Guyane.

Ces aires sont protégées sous différents statuts : zone cœur du Parc national, Réserves naturelles nationales, Réserve naturelle régionale, Réserves biologiques intégrales, Arrêtés de protection de biotope, Site classé, Sites inscrits et Domaine protégé du Conservatoire du littoral.

* Le Parc Naturel Régional et la Zone de libre adhésion du Parc National ne sont pas considérés ici comme des espaces protégés, mais des espaces où s'applique le droit commun.

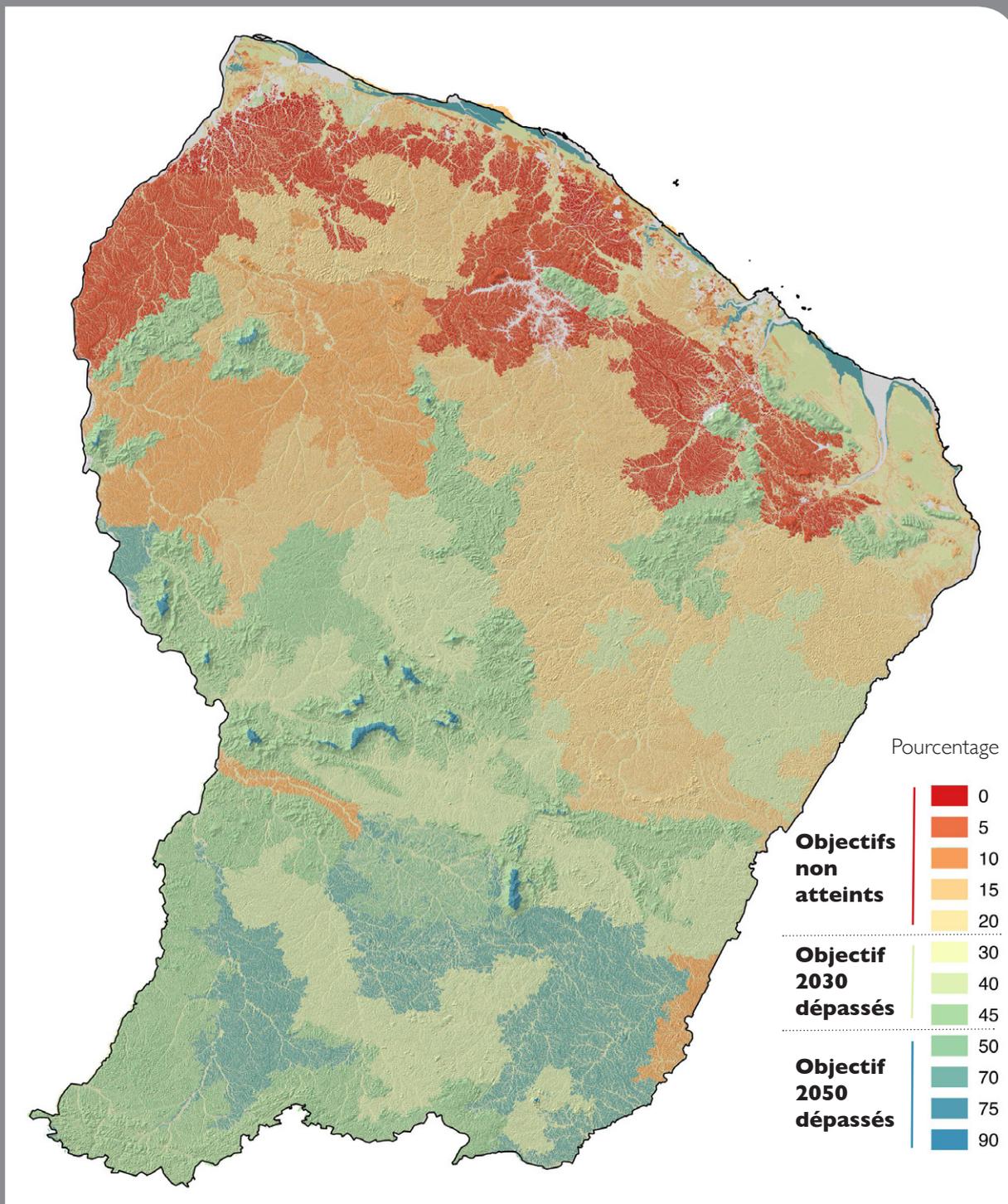
Carte 3 : Les habitats naturels en Guyane (10/2019)



La Guyane est une **mosaïque complexe d'habitats naturels**, dont la caractérisation fine implique toujours les laboratoires de recherche et les associations en Guyane. Des travaux récents ont permis la description et la cartographie de **26 types principaux d'habitats** forestiers et côtiers.

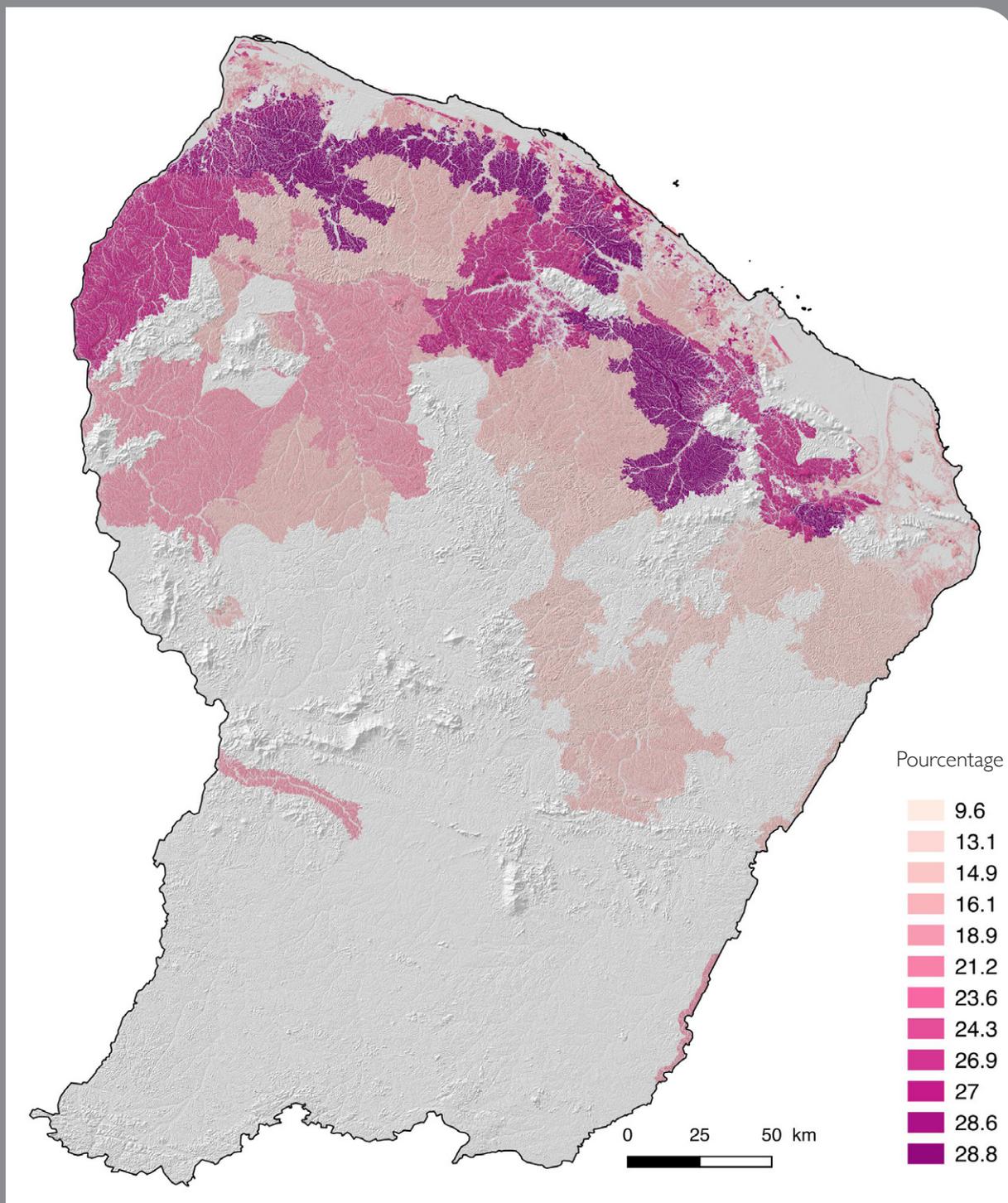
En 2019, les milieux naturels couvrent **81 200 km²**. Localement, l'exploitation forestière, la chasse et la pollution des cours d'eau liée à l'exploitation aurifère induisent une érosion de la qualité de ces habitats. Mais c'est sur le littoral et le long des grands fleuves que se concentrent les menaces (cf. carte 1).

Carte 4 : Proportion des habitats naturel couverts par des aires protégées



La création de vastes aires protégées dans le centre et le sud de la Guyane (Réserves naturelles nationales des Nouragues et de la Trinité puis Parc Amazonien de Guyane) a permis à la France d'**honorer ses engagements pris lors de la Conférence de Rio en 1992** (protection de 17% des terres). Grâce à ces espaces, l'objectif de 30% annoncé pour 2030 et même celui de 50% (annoncé pour 2050) est déjà atteint voire dépassé pour certains habitats forestiers. **30% de la surface des habitats naturels est aujourd'hui protégée en Guyane** mais **ce seuil n'est atteint que pour 14 types d'habitats** situés pour l'essentiel hors de portée des activités humaines. Pour les habitats restants (12 types), parfois directement menacés par le développement, le constat est souvent alarmant : leur localisation géographique dans des secteurs voués à un développement économique rapide et leur faible superficie les rend particulièrement **vulnérables à un effondrement**.

Carte 5. Objectif 30% : habitats nécessitant un effort de conservation

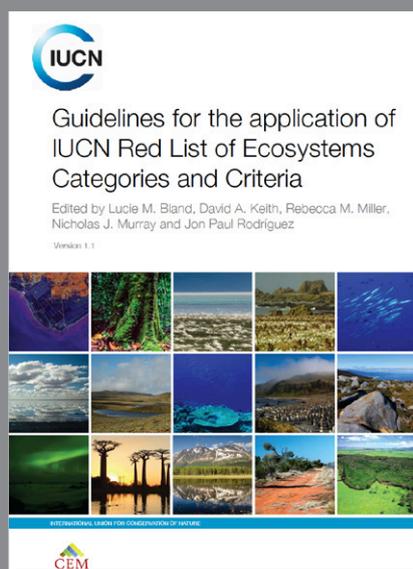


12 types d'habitats, essentiellement localisés dans la partie nord de la Guyane, sont sous-représentés dans les aires protégées. Le code couleur exprime ici le **pourcentage de la surface devant être inclus dans un espace protégé pour atteindre le seuil de 30% de protection**.

Pour certains habitats comme les *forêts des plateaux élevés*, 17% sont déjà représentés dans des espaces naturels et un effort supplémentaire d'environ 13% est attendu.

En revanche, certains habitats comme les *forêts des basses vallées* ou encore les *savanes (sèches et humides)* sont totalement sous représentées (environ 5% voire moins) et un effort important de l'ordre de 25 à 30% est nécessaire et urgent pour ces habitats.

LE STATUT DE CONSERVATION DES HABITATS NATURELS DE GUYANE



Certains habitats naturels de Guyane, notamment sur la bande côtière, sont considérés à dire d'expert comme très menacés.

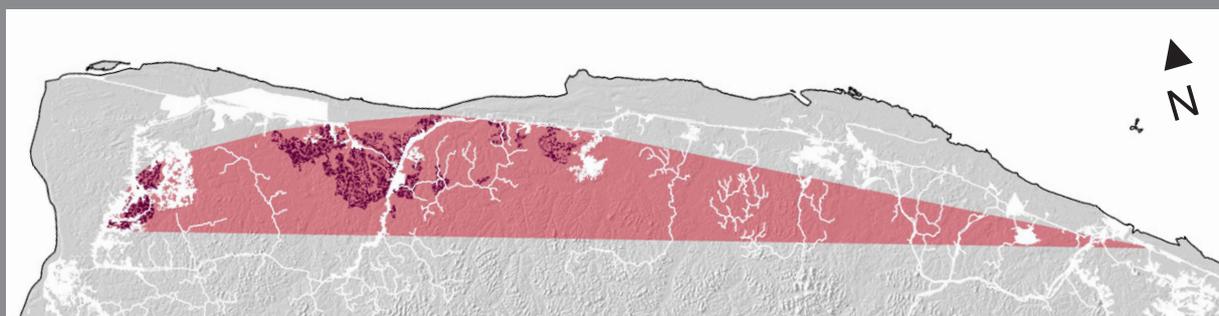
Afin d'objectiver ce constat issu des observations de terrain, nous avons procédé à l'**évaluation du statut de conservation** des 26 types d'habitats naturels dont la cartographie était disponible.

La méthodologie est détaillée dans Bland, L.M., Keith, D.A., Miller, R.M., Murray, N.J. and Rodríguez, J.P. (eds.) (2017). Guidelines for the application of IUCN Red List of Ecosystems Categories and Criteria, Version 1.1. Gland, Switzerland: IUCN. ix + 99pp.

Le critère B, basé sur l'aire de répartition de l'habitat et son déclin a été appliqué à chacun des 26 types d'habitats. Toutes les informations et calculs sont disponibles en Annexe I.

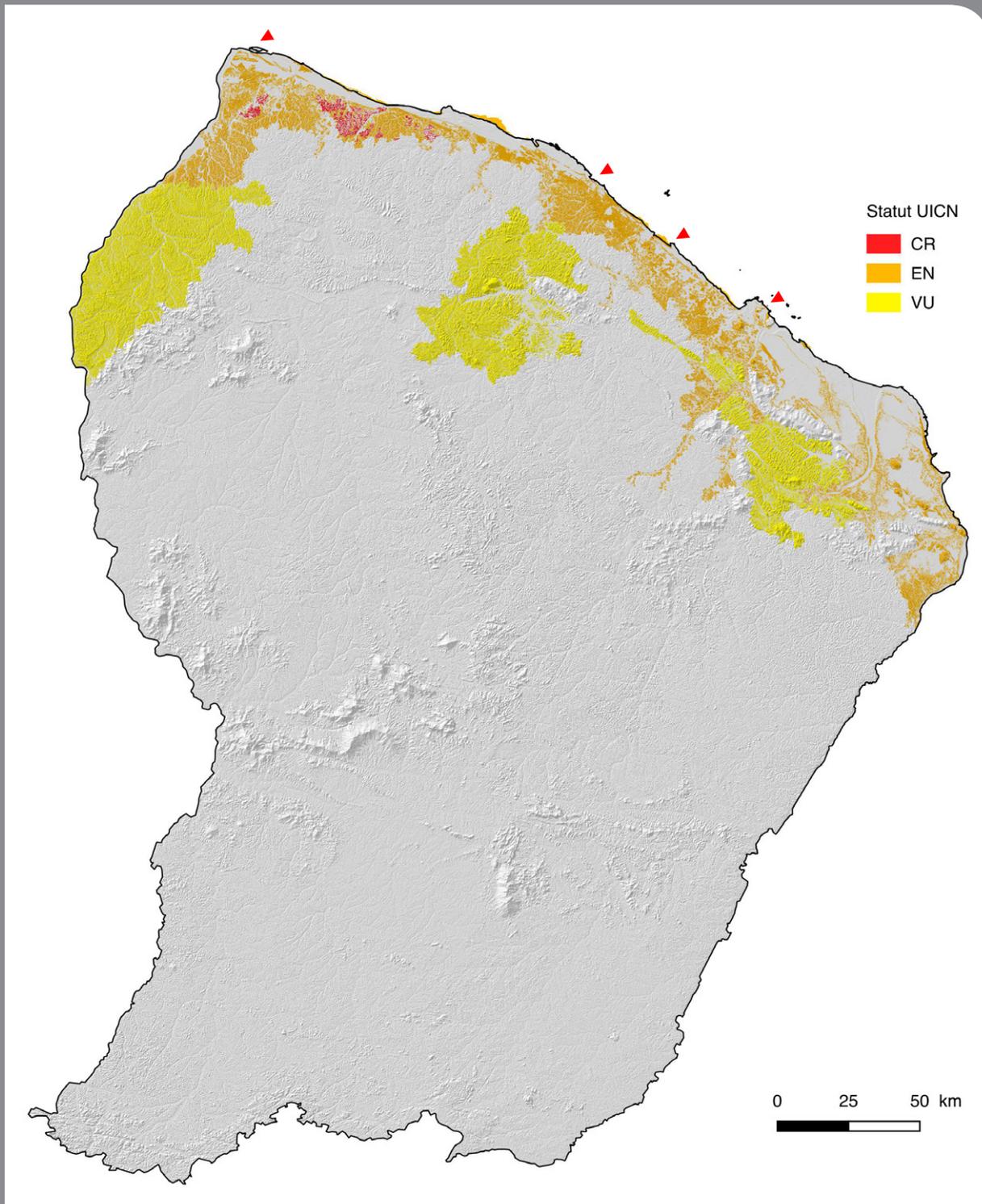
Deux habitats sont considérés CR (en danger critique), 7 habitats sont EN (en danger), 1 habitat est VU (vulnérable), 1 habitat est NT (quasi menacé) et 16 habitats sont LC (préoccupation mineure).

Exemple : Le cas des forêts sur sables blancs



Les **Forêts sur sables blancs** (code 41.230) ■ couvrent en Guyane (en 2015) une superficie de 103 km². Elles sont essentiellement localisées dans le nord-ouest de la Guyane, à l'exception d'une petite station dans la région de Kourou. L'EOO de cet habitat ■ est de 1737 km². Il est donc inférieur au seuil de 2000 km² de l'IUCN. Par ailleurs, 8 % de la surface de ces forêts sont actuellement sous forte pression ■ et une partie significative de cet habitat a déjà cédé la place à l'agriculture. Son statut est donc **CR, en danger critique d'extinction**, selon le critère B1a de l'IUCN.

Carte 6 : Les habitats menacés selon la méthodologie UICN



La carte 6 illustre la répartition géographique des **10 habitats menacés** en Guyane, c'est-à-dire **dont le statut de conservation est CR, EN ou VU.**

Plages, dunes et sables
Forêts sur sables blancs
Savanes (sèches)
Savanes (inondées)
Marécages ripicoles

CR
CR
EN
EN
EN

Marais maritimes
Forêts côtières des terres basses
Forêts côtières des terres hautes
Forêts sur cordons sableux
Forêts des collines irrégulières

EN
EN
EN
EN
VU

URGENCE ABSOLUE POUR LES SAVANES

La superficie des habitats identifiés comme des savanes (sèches et humides) est de 239 km². Ce chiffre ne tient cependant pas compte de la perte irrémédiable de nombreuses savanes naturelles déjà converties en prairies ou en lotissements, drainées ou envahies par des plantes envahissantes. La dégradation de cet écosystème, qui s'accroît depuis une décennie, est donc nettement plus avancée que les cartes ne le laissent penser. Une stratégie scientifiquement objective serait dès aujourd'hui de préserver la majorité des savanes résiduelles du littoral, à défaut de quoi la Guyane perdra, à très court terme, une proportion importante de sa biodiversité et des paysages ouverts, naturels, absolument remarquables.



La savane Lambert, comme la plupart des savanes littorales, offre l'un des paysages les plus originaux de la Guyane. Ici la vue porte naturellement loin et malgré la proximité de zones urbaines, la présence de l'Homme demeure discrète. Des communautés animales et végétales très menacées y vivent. Mais pour combien de temps encore ? © Olivier TOSTAIN

LA GÉOLOGIE À LA RESCousse DE LA BIODIVERSITÉ

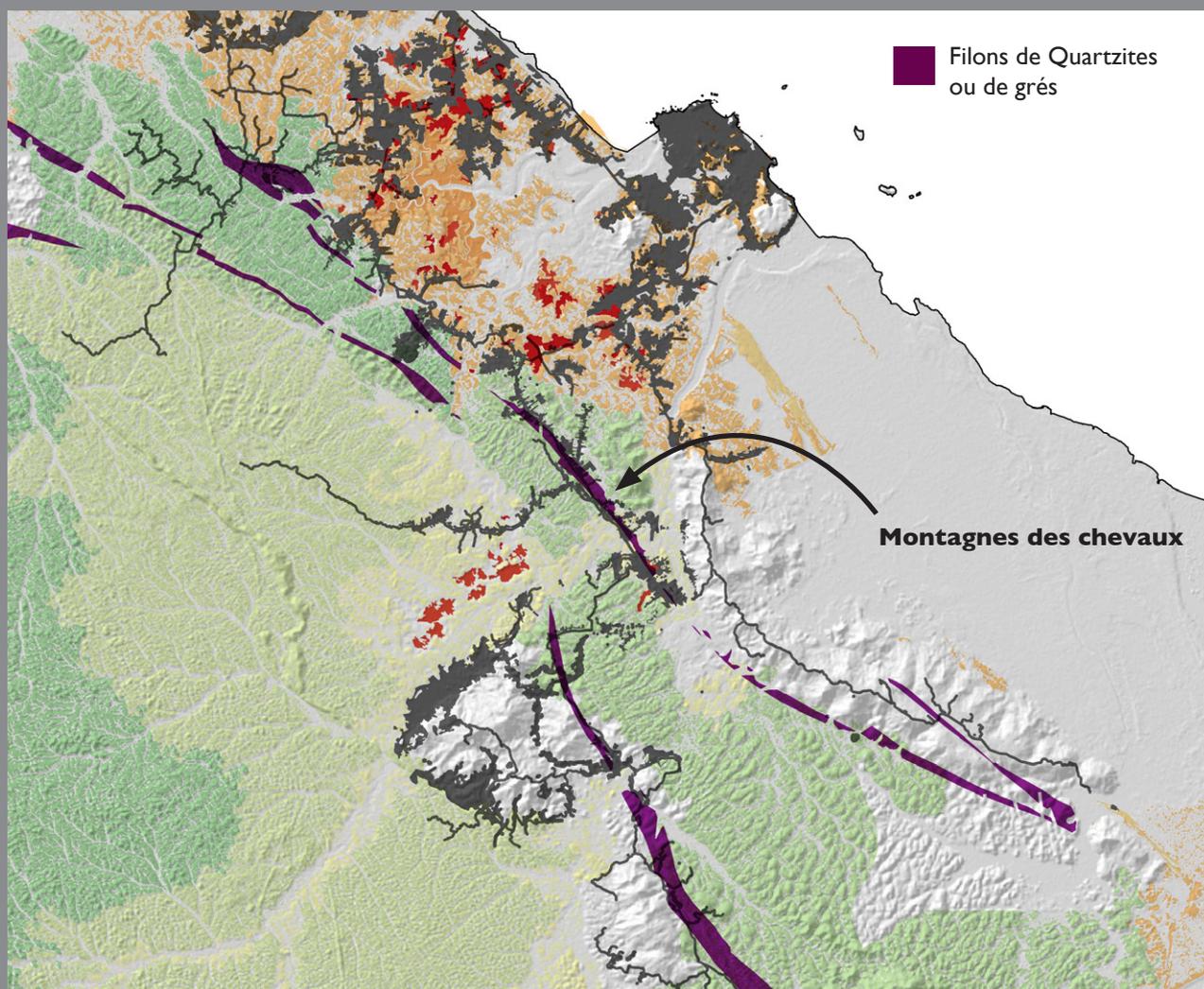
La diversité floristique des forêts s'appuie sur des pressions de sélections variées qui ont façonné les écosystèmes depuis des millions d'années, et dans lesquelles se retrouvent la géomorphologie, le climat (gradient de pluviosité décroissant du NE au SO), l'histoire des anciens refuges forestiers formés au cours des diverses glaciations, et aussi bien sûr les **types de sols**, eux-mêmes dépendant des **roches mères sous-jacentes** et de leur degré d'altération.

Ainsi, la réflexion pour conduire à une conservation optimale du patrimoine naturel guyanais **doit prendre en compte la diversité géologique** au sein des grandes unités paysagères, substrat naturel à une diversification sectorielle, voire stationnelle, de la flore.

LES FORÊTS SUR GRÈS ET QUARTZITES

L'habitat forestier spécifique des secteurs sur quartzites ou grès présentent des sols très pauvres, lessivés et particulièrement contraignants, qui supportent localement des peuplements floristiques rabougris très originaux et souvent **riches d'espèces endémiques**. Or, ces habitats sont inclus dans les grandes unités forestières décrites à l'échelle de la Guyane. La préservation durable d'échantillons représentatifs de ces forêts si particulières requiert des recherches spécifiques pour pouvoir cartographier plus finement leurs limites, par exemple à l'aide d'outils de type LIDAR.

La carte ci-dessous illustre ces formations géologique dans l'est guyanais. Ces habitats sont sous très forte pression humaine comme l'indique la carte. Les forêts de la Montagne des chevaux, si originales, auront bientôt totalement disparues.



COMMENT PRIORISER LA CRÉATION D'AIRES PROTÉGÉES ?

L'analyse des cartes 1 à 6 a permis de dresser deux constats :

Parmi les 26 types d'habitats :

- 12 types d'habitats sont sous-représentés dans le réseau d'aires protégées et un effort de création d'espaces protégés est nécessaire dans ces habitats pour atteindre le seuil de 30% avant 2030.

- 10 types d'habitats sont menacés. Pour 2 d'entre eux, les *Forêts sur sables blancs* (CR) et les *Marais maritimes* (EN), le seuil de 30% est atteint et même dépassé.

Une priorité - parfois immédiate - doit être mise sur la protection physique des 7 autres habitats. Pour les habitats les plus restreints, le seuil de 50% est souhaitable tant les menaces sont pressantes.

Les habitats "prioritaires" étant identifiés, il s'agit d'identifier, au sein de ces matrices, les **secteurs présentant la plus grande naturalité et la biodiversité la plus remarquable**.

Enfin, le **statut foncier** de ces terrains sera déterminant dans la sélection des sites candidats à un statut de protection.

PRIORISATION 1 : LA DENSITÉ D'ESPÈCES MENACÉES

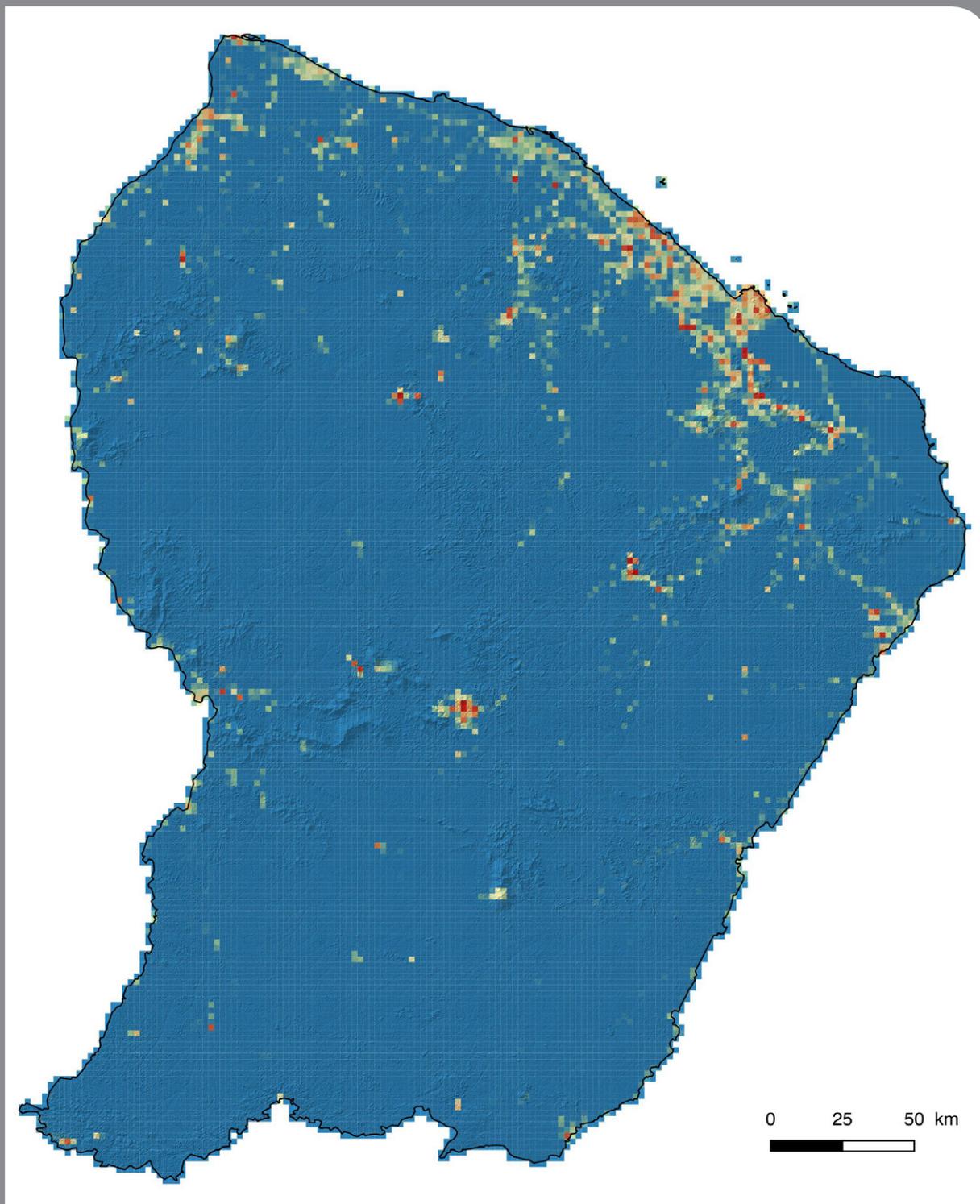
Les **bases de données** (Faune-Guyane, Database Poissons de Guyane) dont les taxons sont **associés à un statut national UICN** issu de la liste rouge des espèces de vertébrés menacés de Guyane (UICN France, MNHN, GEPOG, Kwata, Biotope, Hydreco & OSL, 2017), permettent de mener une analyse cartographique de la concentration des espèces menacées.

Les cartes qui suivent (7, 8 et 9) mettent en évidence l'importance cruciale du maintien d'un bon état de conservation des habitats naturels côtiers pour la conservation de la faune menacée. Ce constat - même s'il ne s'appuie pas encore sur une liste rouge - peut-être étendu à la flore.

PRIORISATION 2 : LA GRANDE NATURALITÉ DE CERTAINS SITES

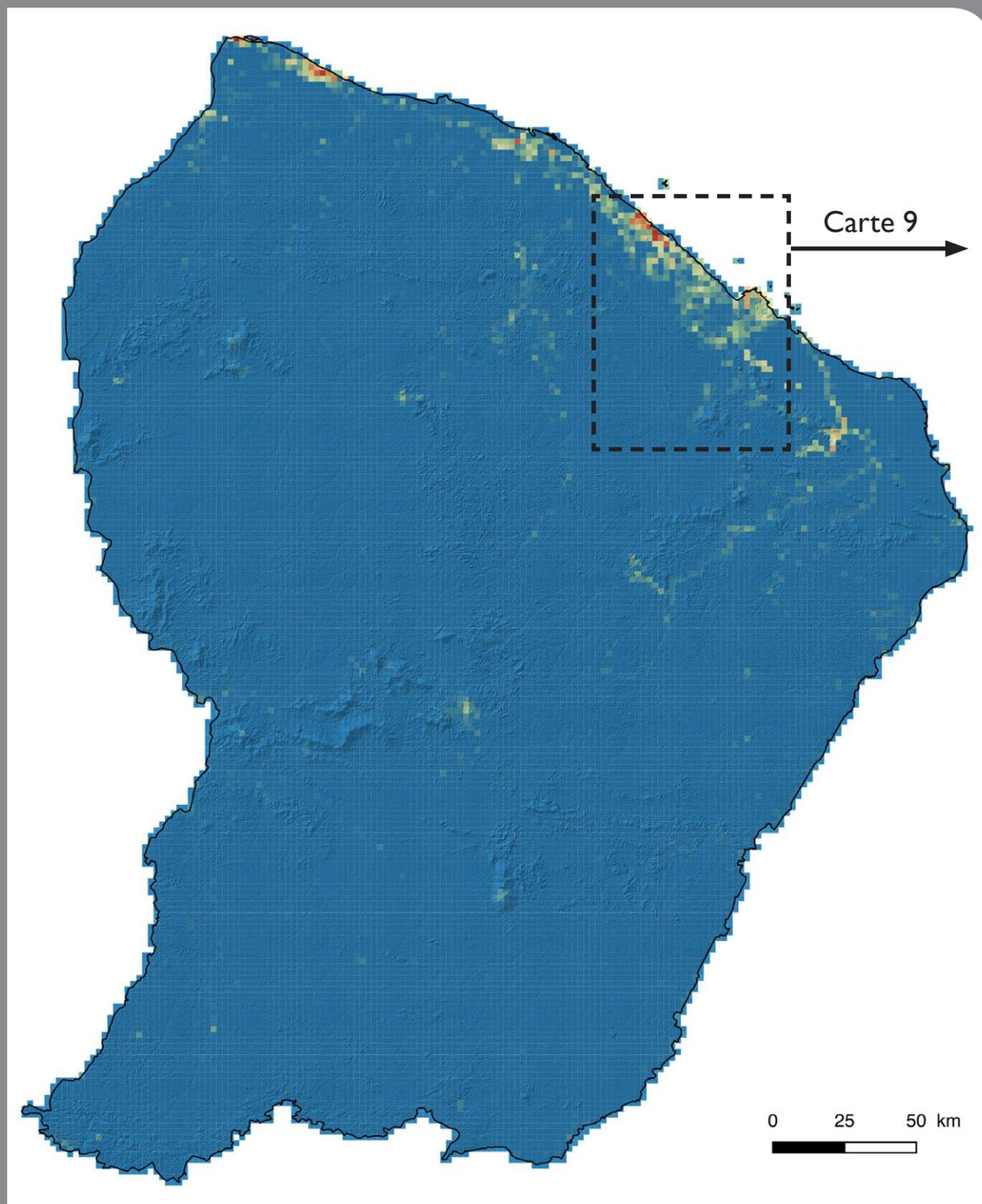
Plusieurs programmes, portés par les Ministères successifs en charge de l'écologie, l'ONF ou des ONG, ont permis de définir, à dire d'experts (membres du CSRPN, Forestiers, experts naturalistes de bureaux d'étude ou d'associations), des zonages d'espaces remarquables méritant d'être pris en compte dans les documents d'aménagement : les **ZNIEFFs**, les Séries d'**Intérêt Ecologique** ou de Protection des milieux dans les Forêts relevant du Régime forestier, les *Important Birds Areas*, etc... Ces zones, souvent d'une grande naturalité, offre une sélection de sites potentiels pour la conservation (Cartes 10 et suivantes).

Carte 7 : Nombre d'espèces de vertébrés (par maille de 4 km²)



La carte 7 illustre la répartition géographique des observations de vertébrés en Guyane : oiseaux, mammifères (terrestres et volants), reptiles, amphibiens et poissons. Cette carte restitue le contenu de deux bases de données : la base Faune-Guyane et la base de données des poissons d'eau douce utilisée dans le cadre du programme Liste Rouge. La richesse locale (diversité alpha) est certes proportionnelle à l'effort d'inventaire, mais les sites les plus riches sont situés dans les habitats forestiers.

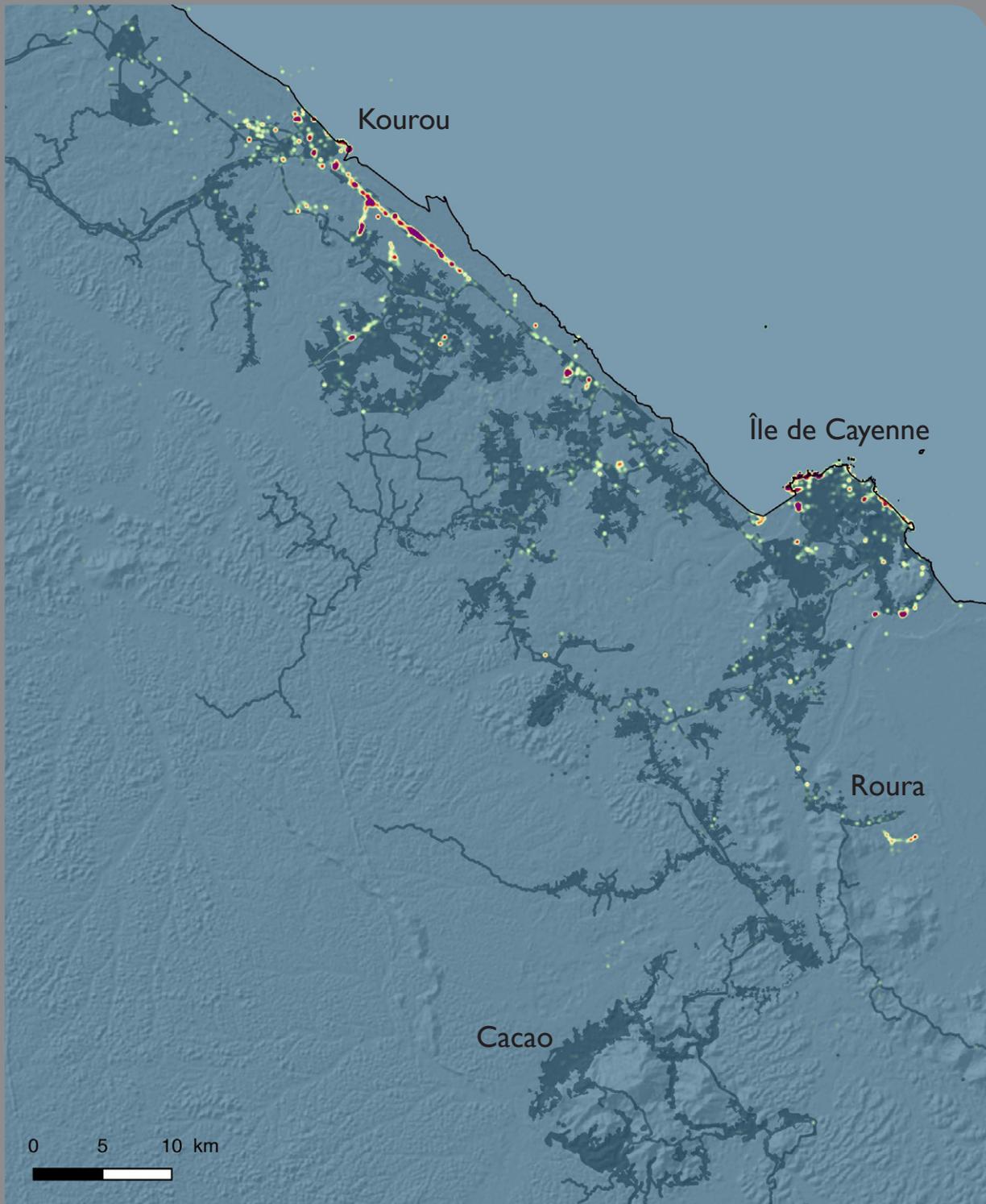
Carte 8 : Nombre d'espèces menacées (par maille de 4 km²)



La carte 8 illustre la répartition géographique des observations de vertébrés menacés en Guyane. Malgré le fait que les richesses spécifiques les plus élevées soient constatées dans des sites forestiers (voir carte 7 précédente), **c'est dans la région littorale que se concentrent les espèces menacées**. Certaines mailles accueillent plus d'une quarantaine d'espèces dont le statut UICN est VU, EN ou CR.

Cette analyse indique clairement l'importance d'accroître le réseau d'aires protégées sur le littoral.

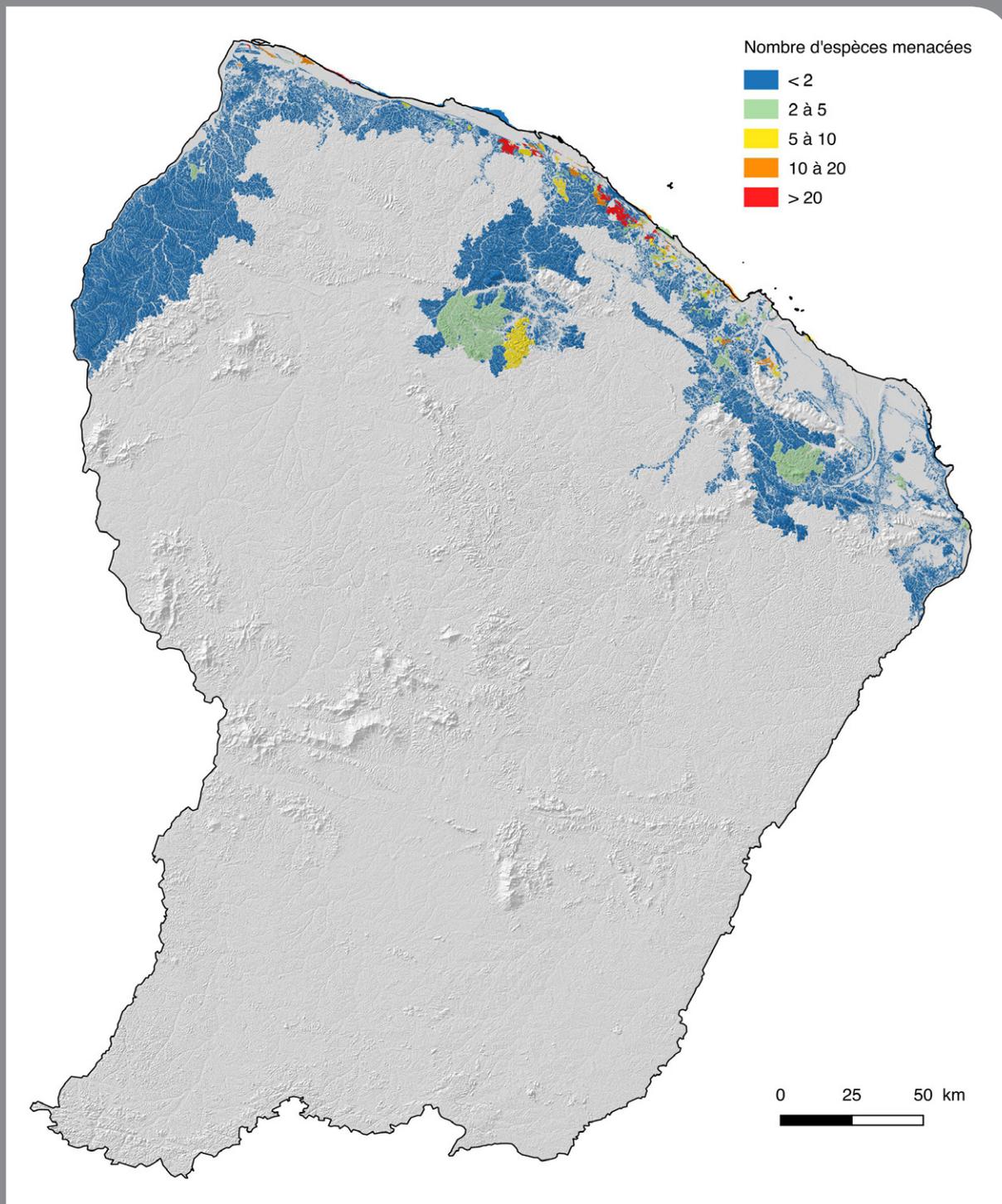
Carte 9 : Densité du nombre d'espèces menacées : focus.



La densité ("carte de chaleur") du nombre de données d'espèces menacées permet de déterminer à une échelle très fine les secteurs où des enjeux majeurs de conservation sont quantifiés.

Sur ce focus, qui s'étend de l'île de Cayenne à Kourou, on constate la proximité immédiate de zones anthropisées avec des secteurs naturels indispensables pour des espèces menacées. Une analyse croisée des habitats et de la richesse en espèces menacées - dont un exemple est donné plus loin dans ce document - offre une méthodologie utile pour la sélection de nouvelles aires protégées.

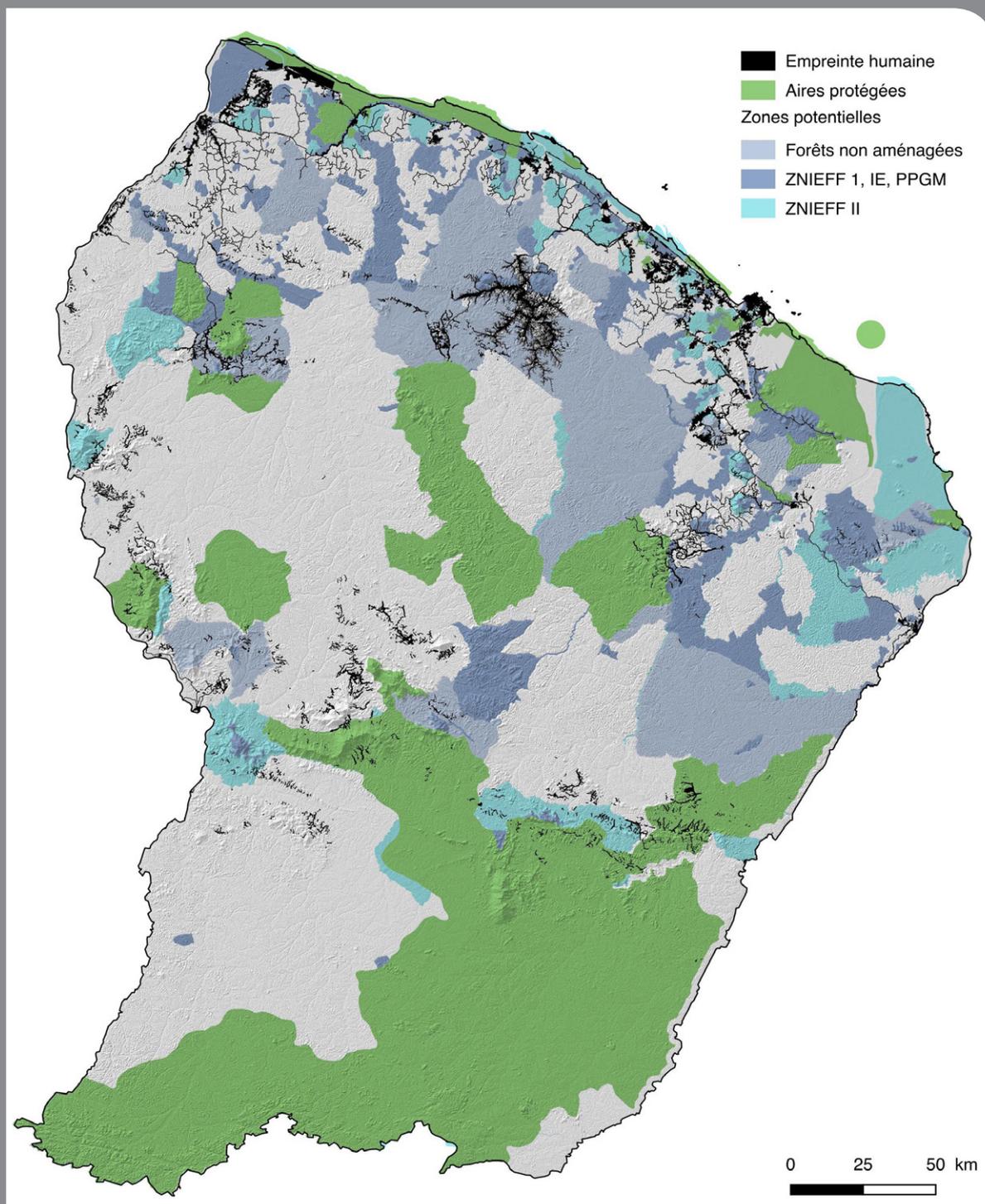
Carte 10 : les habitats menacés d'espèces menacées



Le croisement de la carte 6 (habitats menacés) et de la carte 8 (nombre d'espèces menacées), permet de visualiser les habitats menacés hébergeant le plus d'espèces menacées. Cette carte met donc en exergue des sites candidats au statut d'aires protégées. La distribution régulière le long du littoral permettra d'impliquer toutes les communes littorales dans cette stratégie.

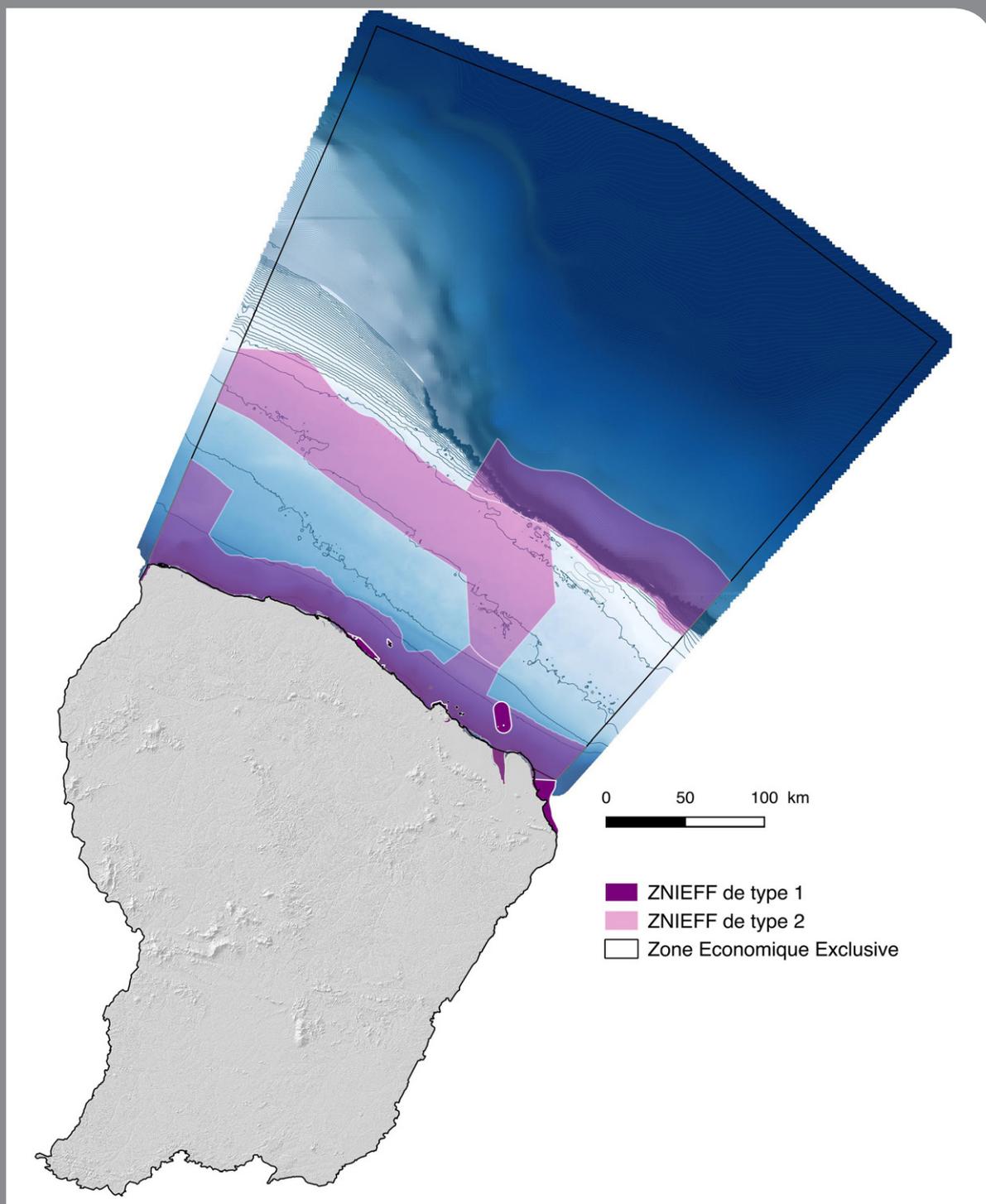
L'approche "par habitat", que nous avons privilégiée, permet de s'affranchir du biais de la pression d'observation : ainsi, sur la carte 9 précédente, les données sont clairement alignés le long de la RNI, mais c'est tout l'habitat "savane" qui est concerné par la présence d'espèces menacées et par la nécessité de protection qui en découle.

Carte I I : quel potentiel ? Les zones susceptibles d'accueillir des AP



Les réseaux d'aires protégées (en vert) couvrent 25 224 km² (30 % de la Guyane). Parallèlement, il existe plusieurs zonages, issus de réflexions de gestionnaires de la biodiversité, qui ont pour objectif de sensibiliser les aménageurs aux secteurs à fort intérêt écologique. Ces zones ne sont pas protégées (en bleu) : ce sont notamment les **Zones d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique** (ZNIEFF) de type I et de type II, les **Séries d'intérêt écologique (IE)** des forêts aménagées de l'ONF et les **Séries de protection physique et générale des milieux et des paysages (PPGM)**. De vastes secteurs du DFP (Domaine forestier permanent) dont les plans d'aménagement n'ont pas encore été rédigés pourraient également accueillir des aires protégées. **Ces zones couvrent une surface de 21 404 km²** : une partie des 5 325 km² requis pour atteindre l'objectif de 30% de chaque type d'habitat protégé pourrait y être localisée.

Carte I2 : Vers des Aires marines protégées



La Zone Économique Exclusive (ZEE) de la Guyane, c'est-à-dire l'espace maritime sur lequel la France exerce des droits souverains en matière d'exploration et d'usage des ressources, s'étend sur 131 287 km², soit une surface bien supérieure à celle de la Guyane continentale (83 846 km²). L'objectif fixé dans le cadre de la SCAP vise la mise en protection de **39 386 km²**. Les ZNIEFF marines, des zones naturelles identifiées comme d'un grand intérêt pour la conservation du patrimoine naturel, couvrent **29 700 km²**. Ces surfaces, même si elles faisaient intégralement l'objet de mesure de protection ne permettent pas d'atteindre les objectifs fixés. Les données sur la **présence de récifs en eau profonde** dans l'Est du talus continental associées aux résultats de prospections récentes dans le domaine pélagique, offrent de nouvelles pistes de réflexion pour créer un réseau cohérent d'aires marines protégées.

Code habitat	Type habitat	Surface totale en km ²	EOO	Surface impactée en km ²	Surface impactée en %	Surface protégée en km ²	Surface protégée en %	Statut UICN préévaluation	Objectif 2030 30 %	Objectif 2050 50 %	Objectif 2030 en km ²	Objectif 2050 en km ²
41230	Forêts sur sables blancs	103	1737	7.8	7.6	41.3	40.1	CR	Atteint	9.9		10
331	Plages dunes et sables	1	1885	0.3	33.5	0.2	20	CR	10	30	I	1
421	Marais maritimes	9	336	0.3	3.3	8.2	91.1	EN	Atteint	Atteint		
321	Savanes seches	132	3200	16.2	12.3	6.2	4.7	EN	25.3	45.3	36	62
412	Marecages ripicoles	71	4558	1	1.4	5.8	8.2	EN	21.8	41.8	15	29
41211	Forêts sur cordons sableux	50	5192	2	4.1	6.3	12.6	EN	17.4	37.4	12	22
322	Savanes inondees	107	8266	7.9	7.4	6	5.6	EN	24.4	44.4	26	47
41210	Forêts côtières des terres basses	1554	18598	101.8	6.5	223.5	14.4	EN	15.6	35.6	250	561
41220	Forêts côtières des terres hautes	742	13971	64.1	8.6	7	0.9	EN	29.1	49.1	212	361
41420	Forêts des collines irrégulières	4116	21515	177.6	4.3	125.7	3.1	VU	26.9	46.9	1107	1930
41221	Forêts littorales sur rochers	7	354	0.8	11.6	2.8	40	NT	Atteint	10		0.7
41311	Forêts sur djougoung-pété	944	1921	0	0	461.4	48.9	LC	Atteint	1.1		10
411	Marais intérieurs et marécages boisés	1176	11458	12.5	1.1	439	37.3	LC	Atteint	12.7		163
41120	Mangroves	486	11465	2.1	0.4	338.2	69.6	LC	Atteint	Atteint		
41410	Forêts des basses vallées	2876	13416	99.2	3.5	35	1.2	LC	28.8	48.8	828	1403
41520	Forêts des plateaux irréguliers	4717	21166	14.8	0.3	2048.3	43.4	LC	Atteint	6.6		311
41530	Forêts des plateaux élevés	7420	27778	72.3	1	1257.6	16.9	LC	13.1	33.1	972	2456
41310	Forêts de la péninsule intérieure	5324	28097	4.8	0.1	3677.3	69.1	LC	Atteint	Atteint		
41440	Forêts des collines peu élevées	5171	34767	61.6	1.2	573.4	11.1	LC	18.9	38.9	977	2012
41430	Forêts des collines régulières	5689	35929	70.2	1.2	860.4	15.1	LC	14.9	34.9	848	1985
41510	Forêt des plateaux réguliers	10031	36984	52	0.5	3889.1	38.8	LC	Atteint	11.2		1123
41611	Forêts sub-montagnardes	252	38010	0.4	0.2	189.8	75.3	LC	Atteint	Atteint		
41610	Forêts des moyennes montagnes	11010	71504	328.7	3	4468.2	40.6	LC	Atteint	9.4		1024
332	Roches nues & savanes-roche	62	71708	0	0	40.7	65.6	LC	Atteint	Atteint		
41110	Forêts ripicoles, de bas-fonds, de talweg	6497	96390	200	3.1	2041.7	31.4	LC	Atteint	18.6		1208
41111	Forêt de transition (écotones)	13680	96606	379.1	2.8	4057.7	29.7	LC	Atteint	20.3		2777
TOTAL		82227		1678		24811					5325 km²	17 496 km²

Pour conclure, afin de répondre à l'objectif de 30% de chaque type d'habitat naturel terrestre protégé, la Guyane doit parvenir à inscrire sous un statut de protection 5325 km² de son territoire répartis ainsi :

Pour les habitats menacés : 1 km² de plages, dunes et sables ; 62 km² de savanes (répartis équitablement entre les différents types floristiques) ; 15 km² de marécages ripicoles ; 12 km² de forêts sur cordons sableux ; 250 km² de Forêts côtières des terres basses ; 212 km² de Forêts côtières des terres hautes ainsi que 1107 km² de Forêts des collines irrégulières.

Pour les habitats non menacés dans l'immédiat : 828 km² de Forêts des basses vallées ; 972 km² de Forêts des plateaux élevés ; 977 km² de Forêts des collines peu élevées et 848 km² de Forêts des collines irrégulières. Ces derniers habitats, forestiers, pourraient permettre de dessiner une trame verte pertinente dans le Domaine forestier permanent.

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES DES DONNÉES GÉOMATIQUES

